

M. KAISER: J'avais pairé avec l'honorable député de Québec-Montmorency (M. Lavigne). Si j'avais voté, j'aurais voté pour le sous-amendement et contre l'amendement.

L'hon. M. RYCKMAN: J'avais pairé avec l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Rouville (M. Morin). Si j'avais voté, j'aurais voté pour le sous-amendement.

L'hon. M. MANION: J'avais pairé avec l'honorable ministre du Revenu national (M. Euler). Si j'avais voté, j'aurais voté pour le sous-amendement.

M. CHURCH: J'avais pairé avec l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Rhéaume). Si j'avais voté, j'aurais voté pour le sous-amendement.

M. QUINN: J'avais pairé avec l'honorable député de Willow-Bunch (M. Donnelly). Si j'avais voté, j'aurais voté pour le sous-amendement et contre l'amendement.

M. TOBIN: J'avais pairé avec l'honorable député de Toronto-Scarborough (M. Harris). Si j'avais voté, j'aurais voté à la fois contre le sous-amendement et l'amendement.

(La motion est adoptée).

SUITE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES DES TRAVAUX PUBLICS

La Chambre se forme en comité des subides.

Québec.—Ports et rivières.—Cap-de-la-Madeleine. En règlement final de la réclamation de MM. Munn et Shae, au sujet du marché ayant trait au prolongement du quai, \$27,249.25.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Au cours de la discussion sur ce crédit, l'autre soir, nous avons demandé des explications. Certains collègues ont dit que le département a accordé l'entreprise à des gens qui n'avaient pas l'intention d'exécuter les travaux au prix fixé dans le marché, comptant sur des suppléments. Quelques-uns ont exprimé l'avis que la soumission acceptée était trop basse et que ce crédit est destiné à rembourser les frais supplémentaires.

L'hon. J. C. ELLIOTT (ministre des Travaux Publics): Il se peut que le prix fixé fût trop bas, mais ce n'est pas à ce titre que nous accordons l'allocation. Les circonstances qui motivent ce crédit sont exceptionnelles. L'entrepreneur a signé le marché à un prix très inférieur à la plus basse soumission avant la sienne, mais cela ne lui donne pas droit à une rémunération. Cette réclamation repose sur trois raisons différentes. D'abord, le coût de la pierre était estimé à \$2 par verge cube. A l'époque de sa soumission, l'entrepreneur se croyait assuré d'obtenir la pierre au prix de \$2 par verge cube, mais entre

la date de l'envoi de la soumission et celle de la signature du marché, la *Wayagamack Pulp and Paper Company* a commencé la construction d'un grand quai à Trois-Rivières et a acheté toute la pierre disponible à cet endroit. Il a fallu ouvrir une autre carrière, et la pierre est revenue à l'entrepreneur à \$1 de plus la verge cube, ce qui a fait un surcroît d'environ \$32,000. Ils prétendent aussi qu'ils perdirent beaucoup de temps à attendre pour faire draguer les assises des encaissements, car d'autres avaient retenu la drague, et ils durent attendre leur tour.

Mon honorable ami doit se souvenir que l'automne de 1927, à l'époque où l'on exécuta ces travaux, fut exceptionnellement pluvieux. N'ayant pu se procurer la pierre à l'ancienne carrière, ils durent ouvrir une carrière de pierre servant à l'empierrement, près de Grondines, à trente milles en aval de l'emplacement des travaux; cette carrière fut tellement inondée qu'ils durent cesser de l'exploiter. Ils ne purent cesser complètement les travaux car cela aurait laissé le quai dans une situation peu sûre; ils durent donc acheter de la pierre à un prix beaucoup plus élevé et ils remplirent les encaissements au cours de l'hiver, dans des conditions pénibles, ce qui augmente encore le coût des travaux. Ce gonflement des eaux dura jusqu'en 1928, tard. L'ingénieur régional prétend que la réclamation des entrepreneurs est appuyée par le fait qu'en 1927 et 1928, le niveau du fleuve Saint-Laurent s'est élevé et a pratiquement gardé le gonflement habituel du printemps pendant ces deux années. Il y eut des dommages considérables dans toute la province: plusieurs ponts, quais de chemins de fer et routes furent démolis par la crue des eaux. L'ingénieur déclare, de plus, qu'au printemps de 1928, à la suite de l'automne pluvieux de 1927, le niveau de l'eau était encore si élevé que le quai et les approches du quai étaient inondés au point que l'on ne pouvait y transporter la pierre. La pierre dut être laissée dans les wagons, ce qui augmenta encore les frais; lorsqu'elle fut déchargée, il fallut la manutentionner de nouveau car on ne put la transporter au quai. L'ingénieur régional déclare que les entrepreneurs exécutèrent les travaux du mieux qu'ils purent dans des conditions adverses, et firent tout en leur possible pour faire les travaux de la façon la plus économique possible.

Le rapport indique que le remplissage de pierre entre les encaissements, suivant les chiffres de la compagnie, a coûté \$3.35 la verge cube au lieu de \$2 prix de leur soumission; l'ingénieur est d'avis que les conditions adverses précitées équivalent à un cas de force majeure; il demanda donc que leur réclamation